

Mon enfant est absent du service de garde...marche à suivre !

Votre enfant a un rendez-vous ? Il est malade ?

Dès que votre enfant ne se présente pas au service de garde alors qu'il devait s'y trouver selon la réservation de base prévue lors de l'inscription, vous êtes tenu de nous en aviser dès que possible afin que nous ne le cherchions pas !

Il y a deux façons de signifier une absence au service de garde :

- **Par courriel** : Trivent 1 : haltescolaire@cssps.gouv.qc.ca
Trivent 2 : trivent2.sdg@cssps.gouv.qc.ca
- **Par téléphone** : Trivent 1 : 418-821-8050 poste 1 et ensuite le 1
Trivent 2 : 418-821-8050 poste 2 et ensuite le 1

ATTENTION !

Si votre enfant est également absent de l'école, vous devez **AUSSI** communiquer avec le secrétariat. **La secrétaire ne fait pas le lien entre vous et le service de garde !**

Aussi, les enseignants ne sont pas tenus d'aviser le service de garde de l'absence de votre enfant. Il est de votre responsabilité de le faire.

Toutes ces précautions ont un seul but : la sécurité de votre enfant ! 😊